

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20241205-DEL05122024_02-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 3

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Guillaume Largeron
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
Nathalie Gemza, Administratrice

DEL05122024-02

ASSURANCE DES VEHICULES DU CCAS DE NEVERS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code la Commande publique,

Vu la délibération DEL15122022-08 du Conseil d'Administration du CCAS portant sur l'attribution du contrat d'assurance des véhicules du CCAS,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre 2024,

Considérant que par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, reçue le 05/09/2024, la Société PILLIOT, courtier en assurance des véhicules du CCAS, retenu par délibération en décembre 2022, a informé le CCAS de la résiliation au 01/01/2025 du contrat 23 GRE 1996 FLTC par la Compagnie d'Assurance GREAT LAKES SE,

Considérant la nécessité pour le CCAS de retrouver un assureur pour sa flotte de véhicules,

Considérant l'absence de proposition de remplacement intervenue avant le délai de résiliation possible par le CCAS,

Considérant le courrier de résiliation adressé le 25/10/2024 par le CCAS à la Société PILLIOT, sise Bureau d'Aire sur la Lys - Rue de Witternesse – BP40002 - 62921 Aire sur La Lys Cédex, pris en compte à la date du 18/11/2024 et la proposition faite au CCAS par la Société ELEAS Assurance, Agent M.M.A, relative à l'assurance des véhicules du CCAS,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres consultée le 19/11/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé

- De valider les termes du contrat proposé par la Société ELEAS Assurance, Agent M.M.A, sise 1b, rue Paul Eluard – 586640 Varennes-Vauzelles (Cabinet Mercier / Lecrot / Catier), pour l'assurance de la flotte automobile du CCAS avec mise en œuvre au 01/01/2025 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer ce contrat et tout document en lien avec cette décision,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Adopté à l'unanimité par 10 voix (dont 2 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

